

Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération

Exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle

En exécution des articles 42 à 49 de la loi fédérale sur la formation professionnelle et vu le résultat de l'examen subi les titres suivants, protégés par la loi ont été conférés aux personnes désignées ci-après :

A. Diplômé en assurance

Barmettler André, Genève.
Barrelet Francis, Neuchâtel.
Caloz Prosper, Sion.
Cordey Louis, Genève.
Cotting Gérard, Fribourg.
Dubath Pierre, Corseaux.
Gasser Siegfried, Neuchâtel.

Hofstetter Emile, Chêne-Bourg.
Martin Edmond, Pully.
Mauroux Léopold, Bienne.
Minder Michel, Lausanne.
Schori Markus, Genève.
Stahel Walter, Genève.

B. Maître ferblantier

Cornu Daniel, Montagny.
Goumaz Georges, Territet.

Vauclair Serge, Bienne.

C. Comptable diplômé

Christe Adrienne, M^{lle}, Bassecourt.
Claude Samuel, Onex.
Clivaz René, Lausanne.
Crittin Joël, Lausanne.
Dufaux Daniel, La Tour-de-Peilz.
Girod Pierre, La Tour-de-Peilz.
Grunder Marcel, Petit-Lancy.
Haberthür Rolf, La Tour-de-Peilz.
Hall Jean-Pierre, La Tour-de-Peilz.
Kronenberg Charles, Penthalaz.
Lecoultre Marius, Montreux.
Meyer Philippe, Lausanne.
Monnier Willy Gad, La Chaux-de-Fonds.

Oberlé Georges, Lausanne.
Pelletier Jean-Rémy, Bassecourt.
Perret Raymond, Morges.
Rais Maurice, Lausanne.
Scheder Marcel, Delémont.
Schmid Charles, Lausanne.
Spirig Friedrich, Carouge.
Stoll Alfred, Vevey.
Studer Albert, Corseaux.
Vallat Gérard, Bassecourt.
Zaugg Bernard, Lausanne.
Zimmermann Jean-Marc, La Tour-de-Peilz.

D. Maître plâtrier

Darbellay Marcel, Riddes.

Genoud Georges, Vétroz.

E. Appareilleur diplômé (eau et gaz)

Bianco Georges, Conthey.
Costa Pierre, Sion.
Graf Jean-Charles, Lausanne.

Gremper Roger, Lausanne.
Piralla Serge, Onex.
Rochat Jean-Pierre, Nyon.

F. Installateur-électricien diplômé

Dill Robert, Vevey.

Haldemann Fritz, Reconvilier.

Berne, le 24 juin 1963.

Office fédéral

de l'industrie, des arts et métiers et du travail

Section de la formation professionnelle

14775

**Mises au concours de travaux, de fournitures et de places
et autres avis****PLACES VACANTES**

La liste des places vacantes mentionnées ci-dessous est publiée chaque semaine sous forme de tirage à part. — Prix pour la Suisse: 8 francs par an; 4 fr. 50 pour 6 mois. Etranger: 10 francs par an; 6 francs pour 6 mois. On peut s'abonner auprès de l'imprimerie des hoirs C.-J. Wyss, société anonyme, à Berne. Des exemplaires sont en vente au bureau des imprimés de la chancellerie fédérale.

A OBSERVER

A moins de remarques particulières, les prescriptions suivantes sont applicables: les offres de services, **manuscrites** et accompagnées d'un curriculum vitae, doivent être adressées directement au service intéressé dans le délai d'inscription. Les candidats qui ne sont pas encore au service de la Confédération joindront un certificat de bonnes mœurs à leurs offres. Les montants indiqués ci-dessous correspondent au traitement de base, y compris l'allocation de renchérissement. Lorsque les conditions sont remplies, il s'y ajoute une indemnité de résidence pouvant s'élever jusqu'à 800 francs par an, suivant l'état civil et le domicile de l'agent, ainsi qu'une allocation de 418 à 470 francs pour chaque enfant de moins de 20 ans n'ayant pas une occupation rémunérée (cf. loi fédérale du 29 septembre 1961 modifiant la loi sur le statut des fonctionnaires). Il pourra être convenu avec le candidat que son traitement initial sera inférieur au montant légal pendant la période d'essai et d'adaptation.

Collaborateur technique II, éventuellement I, éventuellement adjoint II

Etudes universitaires, si possible de droit. Entrent aussi en considération des candidats sans formation universitaire, mais disposant d'une instruction supérieure dans le service de police, avec plusieurs années de pratique. Officier. Connaissance approfondie du français et de l'allemand; bonnes connaissances en anglais.

Traitement de base: 14 682 à 19 970, éventuellement 17 566 à 22 854, éventuellement 19 458 à 24 746 francs.

Délai d'inscription: 15 juillet 1963 [2.]

S'adresser à: Service de l'état-major général, Berne 3.

Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1963
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	26
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	05.07.1963
Date	
Data	
Seite	57-58
Page	
Pagina	
Ref. No	10 097 007

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.